

## **Conseil d'administration de l'UQAM — 27 novembre 2018**

### **Rapport des déléguées étudiantes**

À toutes les étudiantes, tous les étudiants de l'UQAM,

Nous sommes ravies de vous présenter notre tout premier rapport en tant que déléguées sur le Conseil d'administration de l'UQAM! Nous vous rappelons toutefois que n'étant toujours pas nommées par le décret ministériel tant attendu, nous étions simplement observatrices, donc sans droit de vote, d'amendement ou de proposition. Voici donc les principaux points discutés.

#### **Politique cannabis**

Le principal dossier qui a retenu notre attention fut l'adoption de la [Politique 57 encadrant le cannabis au sein du campus de l'UQAM](#). Lors du CA du 30 octobre, une série d'interrogations et de critiques avait émané de plusieurs membres, comme en témoigne le rapport de Samuel et Nadia. En effet, de vives critiques avaient eu lieu relativement au fait qu'une infraction à la Politique 57 dans les résidences universitaires pouvait donner lieu à des sanctions de nature académique en vertu du Règlement 10 sur la protection des personnes et des biens. Cela fut modifié et seules les sanctions prévues au règlement de l'immeuble — qui sont donc incluses au bail — trouveront application. Également, la livraison par la SQDC sera interdite partout sur le campus, mais permise dans les résidences.

Deux autres points posaient problème à notre avis, mais les discussions ont vite pris fin. Nous avons soulevé le fait que la consommation de cannabis, autrement qu'en le fumant, aurait pu être permise dans les unités des résidences, quitte à ce qu'un encadrement soit prévu, comme c'est le cas pour la consommation d'alcool. Or, cela n'a pas trouvé écho auprès des autres membres du CA : faisant valoir que l'unité individuelle n'est pas la norme au sein des résidences, que la majorité des étudiantes et étudiants y vivent en unité regroupant 2, 3, 4 ou 8 chambres, le secrétaire général a indiqué que le fait de permettre la consommation « pourrait conduire à un usage non souhaité ou non consenti de cette substance par une personne en conséquence d'une mise en contact indirecte ou en méconnaissance de la présence de cette substance dans l'environnement ». Le fait que la possession soit légale et que donc cette restriction ne « protège » pas réellement à l'encontre d'un contact « non consenti » n'a pas été retenu. Enfin, nous avons souligné que le fait de cuisiner des produits du cannabis pouvait, à notre sens, difficilement est assimilable à l'acte de consommation, mais encore une fois, l'argument ne fut pas considéré. L'UQAM souhaite donc interdire plutôt que de prendre le virage, qui nous aurait paru plus souhaitable, de la prévention et de l'éducation. La politique fut donc adoptée, avec deux abstentions.

#### **Gestion des contrats**

Un rappel a été fait par plusieurs administrateurs.trices relativement à la nécessité d'exposer la teneur des critères d'évaluation des appels d'offres - critères qui font en sorte qu'un appel

d'offres est accepté ou non - dans les rapports remis au CA, ce qui n'était pas le cas pour un des dossiers. La résolution a néanmoins été adoptée à l'unanimité.

### **Suivis de dossiers**

Deux dossiers ont fait l'objet d'un suivi. D'abord, un État des lieux fut déposé relativement aux programmes courts à l'UQAM. Des membres du CA ont mentionné qu'il serait intéressant de se pencher sur le contexte qui a fait émerger plusieurs programmes, puis sur ce qui les a fait fermer. À quoi cela était-il dû? Il faudrait donc dresser un portrait plus concret de ces programmes courts, en allant au-delà des chiffres, et ce au deuxième cycle particulièrement. Nous avons aussi fait savoir notre surprise de ne pas voir dans ce rapport un état des lieux financier. En effet, des enjeux monétaires sont pourtant liés à ces programmes courts, notamment par rapport à la création de nouveaux programmes qui ne sont pas liés à d'autres déjà existants. Il s'agit, par exemple, de l'engagement de personnel pour un nombre souvent surestimé d'étudiants.es. De plus, Nadia et Samuel nous rapportent que cette question a déjà été discutée au Conseil d'administration, qui est responsable de gérer les finances de l'université, rappelons-le. Toutefois, le Conseil d'administration semble avoir complètement délaissé la question dans le rapport. Finalement, un administrateur a soulevé ses préoccupations quant à ces potentiels programmes de « passerelles à rabais. »

La question de la rémunération des stages fut brièvement abordée. Il nous a été rapporté qu'auprès du Bureau de coopération interuniversitaire, et au sein même de l'UQAM, un travail se faisait afin de collecter les données pour avoir un portrait de la situation des stages. Illes semblent espérer que ce travail se fera rapidement afin d'aller plus loin dans ce dossier.

### **Période de questions**

Enfin, nous avons amené deux points qui, outre la présence policière sur le campus et la coupure de l'accès aux pavillons de l'UQAM le mercredi 21 novembre, nous préoccupaient : la **rémunération des étudiants.es sur les instances à l'UQAM** ainsi que les **tables de concertations** annoncées par le rectorat.

Sur le premier point, pour ceux et celles qui ne le savent pas (comme plusieurs membres de l'administration d'ailleurs), très peu d'instances, groupes et comités institutionnels offrent de la rémunération aux étudiants.es et ce contrairement à ce qui est affiché sur le site des Services à la vie étudiante de l'UQAM. Cet enjeu a été soulevé à la Commission des études en mai dernier et des tentatives de suivi ont été faites depuis. Lors de la séance du CA, un certain agacement se fit sentir, puisqu'il ne s'agirait pas d'une question « d'un intérêt global » selon certaines administratrices. D'autres membres ont toutefois soulevé leur intérêt à en connaître davantage sur la question. Finalement, on nous a tout de même annoncé qu'un point à ce sujet était prévu à l'ordre du jour du Comité à la vie étudiante, une instance qui relève directement du CA.

Enfin, sur le point des tables de concertations, nous avons demandé à ce qu'un bilan préliminaire nous soit transmis, afin de voir si toutes les tables étaient dûment composées, où on en était dans les rencontres, etc. Or, on nous a répondu que les tables ont été confirmées

tout récemment et que les résultats préliminaires ne viendraient pas avant le printemps prochain. Bien que l'idée d'organes de consultation ne soit pas mauvaise, des enjeux de redevabilité sont pointés du doigt par plusieurs syndicats et associations uqamiennes ainsi que par nous, mais ne semblent aucunement préoccuper le rectorat.

Pour toute question, commentaire ou revendication, n'hésitez pas à nous écrire !

Solidairement,

Maxine et Stéphanie